Bull' COM 94

N° 3 - juin 2019

Edito

Et un, et deux, et troisième numéro du Bull'Com 94! Nous sommes très heureux de proposer une nouvelle édition du bulletin d'informations à destination des familles de notre Association.

Alors demandez le menu ! Vous y retrouverez vos rubriques habituelles ;

- Nous vous présenterons le parcours de Mme Marie Garriver, qui exerce les fonctions de Monitrice-éducatrice,
- Nous vous ferons découvrir « les oiseaux de passages », une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (A.M.A.P.) partenaire de l'E.T.A.I.,
- Nous vous ouvrirons les portes du Banquet de Choisy-le-Roi, organisé pour les retraités du site, en partenariat avec la mairie,
- Nous vous dévoilerons les exploits des jeunes de l'I.M.E. participant à l'activité d'équithérapie,
- Nous savourerons les gâteaux de la Saint-Valentin célébrée à la M.A.S. Anne et René Potier,
- Enfin, nous vous ferons connaître les actualités de l'Association ainsi que le compte rendu de la journée d'informations sur le thème « Succession et Handicap ».

Sommaire

Édito	p. 1
Reportage	p. 2
Partenariats	p. 3
Établissements	p. 4-5
Le C.E.	p. 5
Vie Associative	p. 6
Infos pratiques	p. 7-8

Association
E Entraide
T Travail
A Accompagnement
I Insertion
de la Personne en situation de Handicap

Nous remercierons chaleureusement l'ensemble des équipes de tous nos établissements pour le travail accompli au jour le jour.

Nous ne manquerons pas non plus de remercier toutes les personnes bénévoles et salariées qui ont contribuées à la réalisation de ce numéro N°3.

Pour amplifier le mouvement d'ouverture vers les familles, rejoignez l'Association E.T.A.I.

Association ETAI B.P. 58 - 16, rue Anatole France 94272 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
Téléphone : 01 46 70 19 22 Télécopie : 01 46 70 19 24
Courriel : association@etai.asso.fr - site internet : http://etai.asso.fr/

Portrait d'une professionnelle

Marie Garrivier,
Parcours vers la fonction de

Monitrice-éducatrice

Je m'appelle Marie Garrivier, je travaille actuellement sur le site du Kremlin -Bicêtre à l'accueil de jour (Les Jardins de l'ETAI).

Après avoir longtemps (25 ans !) exercé le métier d'imprésario (négociation des contrats d'un artiste), j'ai dû progressivement me reconvertir.
En effet, avec l'arrivée de l'outil numérique, ce métier a beaucoup changé et ne me convenait plus ….

Après une période de recherche d'emploi, j'ai débuté aux Jardins au titre d'accompagnatrice à l'autonomie dans l'usage des transports, en juin 2012 à temps partiel. Ma mission consistait à aller chercher en voiture à leur domicile des bénéficiaires de l'accueil de jour, les conduire sur les lieux d'activités et les raccompagner à 16 heures à leur domicile.

En 2015, mon métier d'agent artistique sur mon autre temps partiel n'évoluant pas favorablement, et sur sollicitation de ma chef de service, j'ai relevé le défi qui m'a été proposé : travailler à temps complet aux Jardins de l'ETAI, avec pour mission d'animer et d'encadrer l'atelier « Lien social » . Dans ce défi, il était convenu que j'obtienne le diplôme de moniteur-éducateur, en V.A.E. (validation des acquis de l'expérience professionnelle).

Dans l'atelier « Lien social » , les bénéficiaires de l'accueil de jour sont invités à s'impliquer dans une démarche éco-citoyenne :

- collaboration avec certains services publics du Kremlin-Bicêtre pour l'association « Les bouchons d'amours »;
- bénévolat avec l'association Emmaüs ;
- nettoyage de forêt avec l'O.N.F. (Office National des Forêts).

Mon rôle est aussi d'initier les personnes à la gestion de la médiathèque, créée sur le site du KB à mon arrivée à l'ETAI.

Le Livret 1 de ma V.A.E. de monitrice-éducatrice a été déclaré recevable en février 2016. Ensuite, la préparation du Livret 2 de la V.A.E. m'a demandé une certaine discipline, afin de pouvoir produire les écrits demandés, les relire et travailler les différents modules correspondant au référentiel du métier.
Il m'a fallu être persévérante. Ma réflexion a été nourrie par mes interrogations sur les situations au travail, l'analyse de ma pratique et une prise de recul par rapport à certaines situations délicates. Mais j'ai été aidée par une équipe bienveillante. J'ai pu retranscrire tout cela dans mon Livret 2 et j'ai été en mesure de le présenter devant un jury composé de professionnels, jury qui a validé mes compétences et m'a décerné le diplôme de monitrice-éducatrice.

Je remplis aujourd'hui les fonctions de monitrice-éducatrice et suis reconnaissante de la confiance qui m'a été donnée.

Marie Garrivier, Les Jardins de l'ETAI.

Bravo à Marie !
L'équipe Accueil de jour - Le Kremlin-Bicêtre

Partenariats

« Les oiseaux de passage » se sont posés au KB !

C'est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (A.M.A.P.)

C'est un contrat de partenariat entre l'ETAI, La Kbane, La ruche du KB et un paysan francilien.

En échange du préfinancement à un prix équitable par le collectif de ces associations, tous les jeudis soir, sur le site des "Jardins de l'ETAI", ce producteur livre une part de sa récolte.

Soutenue par la Ville, c'est une communauté qui s'est créée : hommes et femmes de tous âges, de toutes origines, religions ou cultures.

Cette initiative revêt les richesses chères à notre association ETAI :

- L'inclusion, les résidents participent à l'administration de l'A.M.A.P., visitent la ferme, distribuent les produits.
- La citoyenneté, ce sont les habitants, qui pourraient prendre le nom de "bénéficiaires" et non plus nos résidents. Eux sont devenus des agents de développement social.
- La rencontre, les habitants du quartier ne se croisent plus mais se rencontrent dans notre établissement, désormais grand ouvert sur son environnement.

Nous sommes très fiers que nos résidents soient à l'initiative et acteurs de liens entre la Ville et notre association. Et en plus on peut se faire des bons petits plats !

Wahid Touahria et Charles Brioix
Site du Kremlin-Bicêtre

Le banquet de Choisy !

Un banquet a été offert par le maire de Choisy-le-Roi, M. Didier Guillaume, à tous les retraités de la ville.

Un partenariat a été mis en place avec le Pôle loisirs retraités qui propose un programme de loisirs et de sorties culturelles, ainsi que des événements festifs tout au long de l'année :
- Distribution de chocolats en décembre
- Banquet annuel en janvier
- Repas de printemps en mai

Le banquet a eu lieu cette année à l'Abbaye Royale Notre Dame de Cercanceaux, en présence du maire de Choisy-le-Roi et de l'équipe municipale, sur quatre jours : les 15, 16 17 et 18 janvier.

Les résidents pouvaient choisir entre une boite de chocolats et un repas à l'Abbaye. L'organisation s'est faite au mois d'octobre avec le service Pôle loisirs retraités, pour tous les résidents du site de Choisy-le-Roi, qu'ils soient en cessation d'activité ou à la retraite.

Les résidents ont apprécié cette journée festive, dans un lieu atypique, animée avec un orchestre et une chanteuse.

Ce moment d'échanges et de rencontres s'est terminé autour d'un repas convivial et d'une soirée dansante.

Kathou Belachemi - Pôle culturel Choisy

Équithérapie à l'I.M.E.

Depuis Octobre 2018, les enfants de l'IME Suzanne Brunel participent à l'activité équithérapie, en partenariat avec le centre équestre de Vitry-sur-Seine. Christine, l'équithérapeute, accompagne depuis 30 ans des enfants et adultes en situation de handicap.

C'est une activité transversale entre la section pédagogique et la section polyhandicap, qui se déroule une fois par semaine, tous les mardis.

L'intérêt d'une telle activité est la médiation animale. Sont abordés : le respect, la bienveillance et la douceur, tout cela grâce aux poneys. Cette activité originale, qui va au-delà des jeux pédagogiques et de la relation humaine, recouvre une certaine dimension thérapeutique par le bien-être. Chacun des cinq enfants, âgés de 7 à 8 ans, participe à ce projet, en fonction de ses besoins et de ses objectifs, définis tous les ans dans son P.A.P. (Projet d'Accompagnement Personnalisé) avec les équipes pluridisciplinaires.

La mise en place de ce projet s'est avérée une évidence après avoir observé la relation des enfants à l'animal lors d'une animation proposée par une ferme pédagogique, venue pour la fête de fin d'année.

Chaque début de séance au centre équestre, sont ré abordées les consignes de sécurité, la nécessaire douceur et vigilance avec l'animal. Les enfants sont invités à éviter les gestes brusques, et surtout à ne pas rester derrière le poney pour éviter un coup de sabot.

Avant de monter, il y a un temps de rencontre avec l'animal, puis une approche sensorielle par le brossage.

Les enfants se montraient craintifs lors du premier contact. Petit à petit, ils ont fait connaissance avec leur poney et ont créé une véritable relation de confiance. Ils sont dorénavant enjoués et émerveillés par ces instants de bonheur.

Depuis le mois d'octobre, de réels progrès ont été constatés chez tous les enfants qui participent à cette activité. Un des enfants, qui présente des rigidités musculaires, parvient à faire des gestes plus fluides. L'une des participantes, qui n'a pas l'usage de la marche, s'allonge sur le dos du poney, ce qui lui permet d'être contenue et de ressentir sa chaleur. Une autre enfant, qui présente des troubles du comportement, devient calme et attentionnée au contact de l'animal.

Maïssara

Amaury

Léna

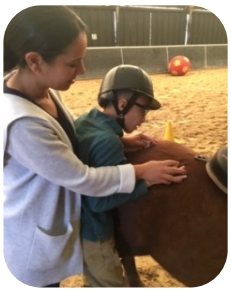

Naïm

Oumou

EMPLOI DU TEMPS D'OUMOU MAGASSA 2018-2019

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h-10h : Accueil	9h-10h : Accueil	9h-9h30 : Accueil	9h-10h : Accueil	9h-10h : Accueil
9h30-10h15 : Danse *Anthony*	10h30-11h30 : Poney *Chantal*	9h30-11h30 : Accrochat 1/2 *Anthony + Charline*	10h-11h30 : Sortie extérieure (parc, cinéma, théâtre…) *Sarah + Charline*	9h45-10h30 : Communication *Charline + Chantal*
10h15-10h45 : Comptines en Makaton *Sarah + Charline + Virginie + Cécile-Anne*				
11h30 : Repas	11h30 : Repas	11h30 : Repas	11h45 : Repas	11h30 : Repas

Sarah Meziani - IME Suzanne Brunel

Établissement

M.A.S. : fête des amis et de la Saint-Valentin

Comment ne pas passer la Saint-Valentin seul !

Pas envie de rester seul pour la fête des amoureux ?
La M.A.S. Anne et René Potier a organisé un déjeuner entre célibataires et amis pour profiter de cette journée très médiatisée qui se veut festive. Ce moment convivial a atteint l'objectif avec succès !

L'amitié, un rempart contre la solitude
L'amitié joue un rôle important dans la prévention de l'isolement et de la solitude pour les résidents. Accompagner le résident implique de connaître ses modes d'expression, ses affinités, ses ressources physiques, et sensorielles pour le comprendre et organiser au mieux des temps d'échange qui lui ferait plaisir.

Il est important de créer et tisser des liens d'amitié
L'amitié se définit comme « l'affection réciproque, l'attachement mutuel entre deux personnes voire plus». Cela répond à un besoin fondamental chez l'être humain : se sentir relié, attaché à quelqu'un. Pas étonnant donc, que l'amitié soit une source de bien-être pour tous.
La relation d'amitié se construit le plus souvent entre deux personnes qui s'entendent bien, ont des goûts communs, et partagent du temps ensemble.

Rania Melah
M.A.S. Anne et René Potier

Le Comité d'Entreprise

Cérémonie de remise des médailles

En décembre dernier, une fête a été organisée à l'initiative du Comité d'Entreprise ETAI, réunissant 6 récipiendaires de la médaille d'honneur du travail : 4 personnes promues au titre des années 2016 et 2018, ainsi que deux retraitées en 2017. Les projecteurs étaient alors braqués sur nos collègues et leurs nombreuses années d'expérience.

Les médailles ont été remises par M. Mesme, président de l'Association. Une prime émanant du Comité d'entreprise a été remise à chacun, en présence des membres du Comité d'entreprise, des membres du Conseil d'administration, des collègues et des membres de la famille des salariés mis à l'honneur. Cet évènement, préparé et organisé par les membres du CE, a réuni 35 personnes.
Les médaillées ont notamment évoqué les souvenirs de leur parcours. Cette réunion s'est terminée dans la convivialité autour d'un buffet.

Les médaillées : Promotion janvier 2016, janvier 2017, janvier 2018 et juillet 2018
Argent (20 ans) : Lydie OBA-OSSIÉTÉ, Maria Térésa MORENO, Marguerite POLIPHÈME.
Vermeil (30 ans) : Kui Mei LAM.
Or (35 ans) : Julia NAMIÈTA, Isabelle LEGUELLEC.

Les membres du CE ETAI

Quelques infos sur la vie et les travaux de cette année.

1 - De nouvelles recrues ces derniers mois sont venues renforcer les équipes du Pôle de Direction.

Nous saluons l'arrivée de Madame Catherine Coché qui a pris les fonctions de Directrice Administrative et Financière et de Madame Hélène Gaussorgues qui est Chargée de communication au sein de l'association.

2 - Notre Conseil d'Administration remercie le Comité d'Entreprise pour son invitation à la remise des médailles du travail. Nous avons pu féliciter les médaillés pour le travail accompli.

3 - L'Association, toujours soucieuse de répondre au plus près des besoins des personnes que nous accueillons, a fait le choix d'ouvrir un Foyer d'Accueil Médicalisé de 40 places pour les personnes en situation de handicap avançant en âge.

La concrétisation de notre projet de construction du F.A.M. Val d'ETAI va bon train. Le dossier est plus particulièrement suivi par Monsieur Pépin, notre Directeur du site de Choisy-le-Roi et Madame Pierron, notre Directrice Générale ; tous deux bien au fait des éléments à prendre en compte pour l'accueil des futurs occupants des lieux et des financements à mobiliser. Le coût de construction devrait avoisiner les 6 millions d'euros pour un coût à la place de 150 000 euros. Soit un coût comparable à la norme en matière de construction pour ce type d'établissement.

Nous remercions infiniment Monsieur Jean Mathonnet pour les précieux conseils qu'il ne manque pas de prodiguer dans le suivi des différentes phases du projet.

Nous avons obtenu le permis de construire en juillet dernier et le délai de recours des tiers est purgé. Une réunion avec le voisinage aura lieu le lundi 24 juin 2019 dans les locaux de l'E.S.A.T. Jacques Henry, situé en face du futur bâtiment.

La prochaine étape démarrera par la démolition des bâtiments existant. Nous sommes en train de finaliser, avec notre architecte d'exécution Monsieur Muller, le dossier de consultation des entreprises. En amont, nous avons souhaité solliciter du Tribunal de Grande Instance une mesure de référé préventif afin de nous prémunir contre les recours possibles des propriétés voisines lors de la mise en œuvre des travaux de démolition et de construction. Un expert a été commis après quelques mois d'attente et l'expertise aura lieu les 24 et 25 juin prochain, dans la continuité de la présentation du projet aux voisins.

Par expérience, nous souhaitons choisir une entreprise générale mieux à même d'assurer une coordination harmonieuse entre les différents corps de métier. Nous espérons finaliser le choix de l'entreprise à l'automne 2019.

L'ouverture du F.A.M. est prévue sur le premier semestre 2021.

4 - Autre projet important de l'année : La réécriture du Projet Associatif.

Le dernier datait de 2013 et méritait un réexamen en vue de clarifier et décliner la stratégie politique de l'Association pour les 5 années à venir. Pour cela il est essentiel de mettre en cohérence ce projet et les attentes au niveau départemental voir au niveau régional.

Sur les conseils de Claire Pierron, notre Directrice Générale, un séminaire d'étude d'une journée a réuni Le Conseil d'Administration autour de la réécriture du Projet Associatif. Ce séminaire animé par Monsieur Gilles Bouffin de l'institut AT-Talents, a permis de mieux préciser nos besoins et de travailler autour de 4 grands thèmes qui sont : Le positionnement et le développement de l'association sur le territoire, l'optimisation de l'offre de service, la montée en expertise du personnel et la création d'une plus grande synergie entre établissement

Une fois l'ébauche de ce projet réalisé par le Conseil d'Administration, nous alimenterons notre réflexion avec les Directeurs d'établissements afin de mettre au point une version que nous soumettrons à la discussion et à l'approbation de l'ensemble des adhérents. Nous aurons l'occasion de vous solliciter pour participer à ce grand élan qui doit porter notre Association pour les années à venir…….

Succession et Handicap

Quelques points à retenir suite à la réunion « Succession et Handicap » du 11/5/19

Présentation par : *Françoise GUERIN, Présidente de l'ATVM (Association Tutélaire du Val-de-marne), Myriam BOUSSAA, et Caroline PLANCHET, Juristes à l'ATVM.*

Quelques changements suite à la Loi n° 2018-222 du 23/3/2019 :
Le droit de vote ne peut plus être supprimé pour les personnes sous tutelle.
Mariage : l'accord du juge ou de la personne chargée de la mesure de protection n'est plus nécessaire. Mais la personne chargée de la protection doit être informée au préalable. Elle peut s'y opposer dans les conditions de droit applicables à tous. Le majeur protégé peut accepter seul le principe du divorce.

Rappel : Mandat de protection future : pas de représentation tant que la personne concernée conserve toutes ses facultés. Il permet d'anticiper en désignant à l'avance la personne qui sera chargée de gérer ses intérêts ou ceux de ses enfants, handicapés ou pas, en cas de nécessité. (pour plus d'information sur la protection juridique se référer à la réunion du mois du 26/5/18 – CR sur le site internet de l'Etai).

QUELQUES INFORMATIONS SUR L'AIDE SOCIALE

Les aides sociales dépendent en général des ressources et sont parfois récupérables sur la succession de la personne handicapée.

Ressources auxquelles il faut penser et qui peuvent réduire l'aide sociale (cela varie suivant l'aide accordée):
Revenus professionnels, locatifs, intérêts de compte sur livret (auxquels certains abattements sont appliqués) etc.
Retour à meilleure fortune: succession, donations (sur les 10 dernières années), gains aux jeux de hasard, perception de fonds suite à des ventes immobilières.

Pas de récupération sur :
L'AAH (actuellement de 860 €/mois). *L'AAH dépend des ressources et peut donc diminuer suivant les années.*
Hébergement en MAS, Accueil de jour, Accueil en IME.

Aide sociale à l'hébergement Récupérables sur la succession du bénéficiaire :
Foyer de vie *(le revenu minimum laissé à disposition du bénéficiaire ne peut pas être inférieur à 30 % du montant mensuel de l'AAH, soit 258,00 € si pension complète)*

Foyer d'hébergement *(concerne les travailleurs en Esat notamment - revenu minimum laissé à disposition ne peut être inférieur à 50 % de l'AAH, soit 430€)*

Notion de Domicile de secours :
Détermine le département (et la MDPH) qui prendra en charge les dépenses d'aide sociale en faveur des personnes handicapées. C'est la résidence habituelle de 3 mois avant l'intégration en établissement (souvent le domicile des parents).

LA RECUPERATION SUR L'HERITAGE QUE LAISSE LA PERSONNE HANDICAPÉE

*Rappel général : Héritiers en cas d'absence de testament, si la personne n'était pas mariée et n'avait pas d'enfants : Les parents, les frères et sœurs (*demi-frères et demi-sœurs ont les mêmes droits que les frères et sœurs).

La personne sous curatelle peut faire seule un testament. La personne sous tutelle peut faire seule son testament avec l'autorisation du juge. Elle peut le révoquer seule.

La récupération se fait sur l'actif net successoral (= moins les dettes) qui dépasse la somme de 46 000 € (article R.132-12 du code de l'action sociale et des familles) si les héritiers sont des petits enfants, un partenaire, un frère ou sœur (même demi frère ou demi sœur). Sauf si l'héritier apporte la preuve d'avoir assumé la charge de la personne handicapée.

Exclusion du principe de récupération si l'héritier est : Enfant/conjoint/parent.

Assurance vie laissée par une personne handicapée :
Le département pourrait demander la réintégration du capital de l'assurance vie dans la succession si le bénéficiaire n'est pas exclu du principe de récupération.

Toute personne peut refuser l'héritage : renonciation pour éviter paiement dette sociale.

Attention : une donation faite avant son décès par une personne handicapée peut, suivant les cas, être réintégrée dans la succession au décès de la personne handicapée en fonction de la date de la donation :
« *lorsque la donation est intervenue postérieurement à la demande d'aide sociale ou dans les dix ans qui ont précédé cette demande* » (article R.132-8 du code de l'action sociale et des familles)

INFORMATIONS

LA PERSONNE HANDICAPÉE HERITE

Décès des ascendants : distinguer contrat de mariage et communauté universelle ou le patrimoine des époux (parents) est confondu.
S'il y a un testament : La quotité disponible peut bénéficier à un descendant nommé.

Frais de mutation (à payer aux impôts) : pas de frais si la personne handicapée est invalide à au moins 80% si le montant hérité est inférieur à 159 325 € (que la personne hérite de ses parents ou de frères et sœurs).

Revenant « à meilleure fortune » elle peut voir son aide sociale affectée.

LES REVENUS COMPLEMENTAIRES NON RECUPERABLES ET QUI N'AFFECTENT PAS LES RESSOURCES PRISES EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'AIDE SOCIALE

Intérêts capitalisés sur un contrat Assurance vie Epargne Handicap, rente survie : bien vérifier les clauses.
Conseil : répartir les risques de placement entre 70% non risqués et 30 % un peu risqués.

Donation : A déclarer aux impôts et au département si la personne qui reçoit la donation perçoit de l'aide sociale. Sous certaine condition, la somme transmise par donation peut être récupérée.

Pour toute somme importante, nous vous conseillons de consulter un notaire.

Coordonnées diverses

ATVM (mandataires judiciaires) : 01 48 89 51 00 – e :mail : atvmconseil@atvm94.org
3, avenue Faidherbe, BP 10103 – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Site officiel de l'administration française, informations et formulaires : https://www.service-public.fr/

Si vous souhaitez joindre plus directement un des membres de la commission Com 94 de l'Association ETAI :
Jeanne DESTANDAU - téléphone : 01 46 80 45 06
Bruno VELLA - mail brunobvella@aol.com - tél : 06 88 48 21 18 ---- Marie GUENARD mail : marieguenard@yahoo.fr

Remerciements

Ont contribué à ce numéro : Jeanne Destandau, Yvette Constantin, Marie Guénard, Bruno Vella,
Merci à Hélène Gaussorgues responsable communication du Pôle de Direction, pour toute l'aide apportée dans la réalisation de ce Bulletin.

Association ETAI B.P. 58 - 16, rue Anatole France 94272 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
Téléphone : 01 46 70 19 22 Télécopie : 01 46 70 19 24
Courriel : association@etai.asso.fr - site internet : http://etai.asso.fr/